#### PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ANNEE 2014

Le douze juin 2014, à dix-huit heures et quinze minutes, le président Jean WATIER a déclaré ouverte l'assemblée générale de l'association E.V.A.O8.

27 personnes étaient présentes dont 13 adhérents.

Le président donne lecture des noms des invités ne pouvant participer.

12 adhérents n'ayant pu se libérer pour cette réunion ont donné leur pouvoir de voter en leur nom.

Le quorum étant atteint : l'assemblée générale peut avoir lieu.

Le président accueille les participants et les remercie de leur présence.

## Ordre du jour :

- \* Rapport moral et rapport d'activités. Vote
- \* Rapport financier. Vote
- \* Renouvellement du 1/3 sortant du conseil d'administration. Vote
- \* Intervention de Mr Roland THIBEAUX : présentation de COOPELIS
- \* Présentation de l'appel à financement de la maison partagée par Mr J. Paul CHENU
- \* Echange avec les participants
- \* Clôture de l'assemblée générale
- \* Pot de l'amitié.

# Rapport moral présenté par monsieur Jean Watier, président :

Depuis l'an dernier, si on regarde le terrain qui nous est attribué, rien n'a changé!

Eh bien si, nous avons encore beaucoup travaillé et le projet se concrétise.

Tout d'abord un bail emphytéotique est signé entre la commune de Maubert et le Chênelet, et une demande de permis de construire est déposée.

Etant donné que le projet de logement et le projet de construction concernant la petite enfance n'avancent pas au même rythme, il a été décidé une réalisation en deux tranches.

C'est la première tranche qui vous est présentée sur les plans qui sont affichés, et qui comprennent six logements : 3 pour personnes seules et 3 pour couples, et une maison commune. C'est pour cette première tranche que le permis de construire est demandé.

Le financement de la maison commune est plus complexe puisqu'elle n'entre pas dans le cadre du logement social. Cette maison partagée entre tous les habitants est vraiment l'âme de notre projet, qui nous permettra de vivre la convivialité et la solidarité, ce sera le lieu de rencontre et de partage ; nous y tenons malgré le coût important. (C'est en recherche. Nous voyons de notre côté comment participer).

C'est pour cela que nous lançons un appel à participation : nous interpellons tous nos amis et connaissances susceptibles de nous aider. Nous contactons aussi les institutions : Banques, caisse d'assurance... : une demande officielle est en cours auprès de la Fondation du crédit agricole. Je vous invite à prendre connaissance des modalités de participation possibles qui sont disponibles sur la table.

(Jean-Paul nous donnera quelques précisions tout à l'heure)

Le rôle de notre association est bien sûr de mener ce projet jusqu'à son terme, en veillant à conserver notre esprit du départ. : » Un habitat participatif où chacun pourra rester actif et acteur, tout en se sentant solidaire les uns des autres. »

Notre rôle sera ensuite d'animer ce groupe en veillant au bon fonctionnement, et à bien vivre l'esprit de la charte.

L'association continue donc à avoir un rôle important, et c'est pour cela que nous devons conserver notre dynamisme et donc nous souhaitons qu'un grand nombre nous soutienne et nous apporte son aide.

Notre partenariat se poursuit avec le Chênelet, la commune de Maubert, la communauté de commune Ardenne-Thiérache, le P.N.R. et le pôle territorial de coopération économique Ardaines à travers COOPELIS (Dont Roland THIBEAUX va nous parler)

L'innovation importante de cette année est la création de notre site internet qui permet une information plus large de notre projet (voir au panneau)

Vous pouvez y trouver toutes les informations. A consommer sans modération.

## Rapport d'activités présenté par Mme Marie-Cécile CHENU, secrétaire

L'année écoulée depuis la dernière assemblée générale pourrait être qualifiée de « PHASE D'ATTENTE ». Comme l'a souligné le président, le projet avance mais a nécessité des étapes incontournables : signature du bail emphytéotique entre la mairie de Maubert-Fontaine et le Chênelet, dépôt du permis de construire.

Néanmoins, nous nous sommes réunis 14 fois pour diverses rencontres de travail :

- \*conseil d'administration
- \* avec le Chênelet pour affiner les plans de logement
- \* des quelques futurs habitants : nous n'attendons pas d'habiter à Maubert-Fontaine pour vivre l'esprit de la charte
- \* avec la mairie de Maubert et le Chênelet
- \* avec madame BARA conseillère régionale.

La création du site internet a mobilisé beaucoup d'énergie : nous ne sommes pas des spécialistes. Un grand merci à Raphaël et Jean Watier qui ont su créer un site attractif et intéressant.

2 lettres ont été adressées à tous les adhérents pour les tenir informés de l'évolution du projet : 1 au mois de juillet et 1 à la fin décembre.

Lors d'une réunion du conseil d'administration, nous nous sommes redit qu'EVA 08 à vocation d'animation et d'information et aussi d'assurer les liens avec l'extérieur.

Nous avons commencé la réflexion sur les rôles respectifs d'EVA et le conseil des habitants. C'est à poursuivre et à affiner.

Voilà résumé une année d'activités

Le rapport d'activités est soumis au vote des personnes à jour de leur cotisation pour l'année 2013 : Le rapport est adopté à l'unanimité des personnes présentes et représentées.

## Rapport financier présenté par le trésorier de l'association Régis DEVOITINNE :

A la dernière assemblée générale du 25 juin 2013, il y avait sur le compte EVA du crédit agricole la somme de 646,49 €.

En mars dernier, il y avait sur le compte bancaire la somme de 250,64 €

## Les recettes:

Les cotisations des adhérents sont de 350 € (35 adhérents).

Dons ou avance pour régler la facture d'architecte : 1100 €. Soit 1450,00 €

#### Les dépenses :

\*Timbres et papeterie : 45,04 €

\* Règlement du solde de la facture d'architecte : 1799,61 € Soit 1844,65 €

Le rapport financier est soumis au vote :

Le rapport financier est adopté à l'unanimité des personnes présentes et représentées.

## Renouvellement du 1/3 sortants des membres du conseil d'administration :

Mme Claire DIESNY, Marie-Thérèse CARPENTIER et Marie-Cécile CHENU, Mrs Pierre-Louis DEVOITINNE et Jean WATIER ont été désignés sortants (renouvellement par tiers du CA et 3<sup>ème</sup> assemblée générale).

Un appel public de candidature est fait par le président. Mme Anne-Marie VAN NEVEL présente sa candidature.

4 personnes sortantes se représentent. Mme DIESNY n'habitant plus le département ne se représente pas.

Le renouvellement est soumis au vote :

Il est adopté à l'unanimité des personnes présentes et représentées.

## Intervention de monsieur Roland THIBEAUX : Extraits

Le pôle Territorial de Coopération Economique : association loi 1901. Personne morale. Son président est monsieur Alain PAQUET.

Sa création a été soutenue par le conseil régional en 2012-2013. L'état a initié les projets sur toute la France. Le projet ardennais a été retenu sur les 180 réponses et a été labellisé pour les années 2014-2016.

Son but : développer les activités sur le territoire du parc naturel régional et de favoriser l'insertion des personnes par des activités économiques (formation de base – retour à l'emploi).

Notre projet social est d'aider la personne.

Nous avons 8 structures et employons 200 salariés.

Nous avons travaillé pour que la Foncière Chênelet soit reconnu par le national comme bailleur social. Nous avons été l'interface entre les institutions champ' ardennaises et le Chênelet.

Nous avons mis en relation EVA 08 et le Chênelet

Pour ce qui concerne EVA : le pôle COOPELIS – ACACIA va travailler avec le Chênelet. La politique de la foncière Chênelet est de faire que 70% des travaux de construction soient réalisés par des artisans locaux et 30% par eux-mêmes.

Nous serons sur les 2 sites de construction (Revin et Maubert-Fontaine).

La construction de Maubert va servir de lieu d'observation : voir ce qui peut-être amélioré.

## Intervention de monsieur Jean-Paul CHENU :

Modalités de participation possible de financement de la maison commune :

2 possibilités pour nous aider à réaliser notre projet en l'occurrence le financement de la maison partagée :

1 un don

2 des prises de part (dans et pour le fonctionnement de l'association du Chênelet, association d'INSERTION qui permet à nombre de jeunes et moins jeunes de mettre le pied à l'étrier) Cet argent sera comptabilisé pour la construction de la maison partagée par le Chênelet et reviendra donc également par ricochet à permettre à d'autres jeunes d'apprendre un métier et de vivre debout en autonomie.

C'est en ce sens que nous sollicitons nos amis et connaissances – l'enjeu est important pour nous : cette salle est essentielle à notre projet de vie, mais aussi pour le Chênelet : poursuivre son travail, sa mission et également pour ces jeunes et moins jeunes qui avancent vers une vie professionnelle.

Merci à tous ceux qui pourront nous aider et nous soutenir.

## **Echange avec les participants :**

- \* Monsieur MOUGIN, maire de Maubert-Fontaine nous informe qu'il ne manque plus que l'accord des sapeurs pompiers pour que le permis de construire soit accordé.
- \* Madame LAPLACE (MSA) nous conseille d'attendre le début de l'an prochain pour monter un dossier de financement de la maison commune et s'engage à le défendre au national.

L'ordre du jour étant épuisé, le président clôture l'assemblée générale à vingt heures. La rencontre et les discutions se poursuivent autour du verre de l'amitié.

Pour tout ce qui précède, il est dressé le présent procès-verbal, signé par le président.

Le président,

Jean Watier